



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Anne BARRÉ pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Vladimir BOIRE pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Danielle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON

Secrétaire : M. Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/11/13 – Objet : Marché n° 2018-07 relatif à la reconstruction/rénovation du groupe scolaire BIZET-WALLON, à la construction d'une maison de quartier et au réaménagement du square Avenant n° 1 pour le lot n° 8 – Cloisons, doublages
Avenant n° 1 pour le lot n° 17 – Désamiantage

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2018/11/1 du 14 novembre 2018, ayant autorisé la signature du marché relatif au lot n° 8 « cloisons, doublages »,

Vu la délibération n° 2019/05/5 du 22 mai 2019, ayant autorisé la signature du marché relatif au lot n° 17 « désamiantage »,

Vu le projet d'avenant n° 1 avec les sociétés SERTAC et COLOMBO,

Vu le budget de la commune,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2022,

Considérant les retards rencontrés pendant le confinement, et la prolongation de la durée des travaux et travaux supplémentaires devenus nécessaires en cours d'exécution du chantier,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : Autorise avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-07, pour le lot n° 8, de l'opération de travaux de reconstruction/rénovation du groupe scolaire BIZET-WALLON, de la construction d'une maison de quartier et du réaménagement du square, avec la société suivante :

- SERTAC sise 7, Rue Salvador ALLENDE, 91120 PALAISEAU.

Article 2 : Autorise avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2018-07, pour le lot n° 17, de l'opération de travaux de reconstruction/rénovation du groupe scolaire BIZET-WALLON, de la construction d'une maison de quartier et du réaménagement du square, avec la société suivante :

- COLOMBO sise 13, Voie des SUISSES, 92220 BAGNEUX.

Article 3 : Précise le montant des avenants des marchés susmentionnés :

- Pour le lot n° 8 : 58 761,50 € HT, soit 70 513,80 € TTC.
Cet avenant génère un pourcentage d'augmentation de 28,06 % du marché initial.
Le nouveau montant du marché s'élève à 268 184,50 € HT, soit 321 821,40 € TTC.
- Pour le lot n° 17 : 68 471,01 € HT, soit 82 165,21 € TTC.
Cet avenant génère un pourcentage d'augmentation de 30,43 % du marché initial.
Le nouveau montant du marché s'élève à 293 471,01 € HT, soit 352 165,21 € TTC.

Article 4 : Précise que ces avenants prendront effet à compter de la date de leur notification.

Article 5 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **29 NOV. 2022**
et par publication en ligne le : **29 NOV. 2022**

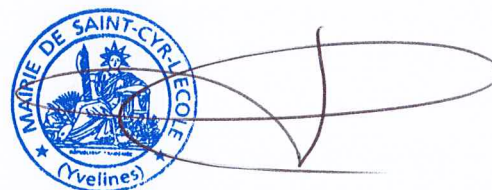
Saint-Cyr-l'École,
le : **29 NOV. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n. 2018-07 relatif à la reconstruction/rénovation du groupe scolaire BIZET-WALLON, à la construction d'une maison de quartier et au réaménagement du square : Avenant n. 1 pour le lot n. 8 - Cloisons, doublages. Avenant n. 1 pour le lot n. 17 - Désamiantage

Date de transmission de l'acte : 29/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-11-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221123-2022-11-13-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics